

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A la Commission des Réparations. — Les difficultés financières du Reich. — Le nouveau cabinet espagnol et la France.

Nous avons indiqué les principales clauses de l'accord intervenu la semaine écoulée entre les ministres des finances alliés.

Mais cet accord aura une répercussion immédiate sur le problème des réparations.

La Grande-Bretagne s'est décidée, en effet, en signant la convention, à donner son adhésion à la proposition française de confier à la Commission des Réparations le soin de régler définitivement la question des versements à effectuer par l'Allemagne.

En d'autres termes, ladite Commission est confirmée dans ses attributions : à elle incombe la tâche d'examiner les divers problèmes soulevés par les réparations, à elle incombe aussi de prendre telles décisions que commandent les circonstances.

C'est ainsi que la Commission des Réparations va être amenée incessamment à déterminer quels paiements on exigera de l'Allemagne en 1922, quelle réponse comporte la demande formulée d'un moratorium.

La Commission devra d'autre part rechercher quelles garanties doivent être exigées du gouvernement du Reich.

Enfin, elle délibérera sur les suggestions présentées par les ministres alliés des finances en vue de la mobilisation des créances allemandes par un emprunt international.

Le règlement de toutes ces questions réclamera des délais sans doute assez longs.

N'empêche que le problème des réparations est enfin posé et, semble-t-il dans les termes qu'il convient.

Le problème fiscal reste au premier plan des préoccupations du Reich. Mais la solution tarde à se produire.

Nous avons montré quelle opposition se dressait au Reichstag contre le compromis, péniblement élaboré par les chefs des partis gouvernementaux, d'un emprunt forcé.

Aujourd'hui, c'est la commission financière du Conseil économique de l'Empire qui condamne à son tour avec énergie le projet d'emprunt forcé : il ne comblera même pas le déficit du budget, mais, par contre, rendra impossible tout nouvel emprunt, tout en nuisant au crédit extérieur de l'Allemagne.

Aussi, si l'on en croit la *Tägliche Rundschau* de nouveaux pourparlers seraient engagés en vue de l'émission d'un emprunt libre.

Ces événements ne nous intéressent qu'indirectement.

Une fois de plus, ils montrent que les milieux politiques dirigeants d'Allemagne ne peuvent se décider, adopter définitivement une solution : aucune directive précise, fixe, mais des atermoiements, des variations, des contradictions.

La vérité c'est que, sous la menace des Alliés, on paraît céder. Mais, venu le moment des réalisations, l'accord se dissipe et nul ne consent plus à l'acte courageux qui s'impose.

Ce manège va-t-il se poursuivre indéfiniment ?

La Commission des Réparations, nous venons de le rappeler, est désormais de nouveau responsable de l'exécution du Traité.

On peut espérer qu'elle montrera plus de fermeté, si on ne l'entrave pas derechef, pour exiger de la part du Reich le paiement des réparations toujours différé.

En attendant, et pour assainir sans doute la situation financière, le gouvernement allemand vient de consentir à ses fonctionnaires de nouvelles augmentations de traitements qui représentent un accroissement annuel de dépenses de 30 milliards de marks-or.

Cet état de choses n'est point fait pour enrayer l'inflation fiduciaire et, par contre-coup, la dévalorisation sans cesse progressive du mark-papier.

Les événements politiques qui se déroulent en Espagne présentent pour nous le plus vif intérêt.

C'est un héritage plutôt lourd que M. Sanchez Guerra reçoit de M. Maura.

Le journal ABC, très conservateur et peu francophile, l'apprecie en ces termes :

« Le ministère tombé n'est pas arrivé à faire quoi que ce soit, ni à tenir aucun de ses engagements. Il laisse toutefois quelque chose. Il laisse un tarif douanier de cherté et de famine, rançon de trafics iniques ; il laisse une guerre de tarifs avec la France, la probabilité de la rupture avec les autres pays et l'effondrement des richesses que nous procure l'exportation... Il a à peu près doublé la dette flottante... etc. »

« On peut donc présumer de la part du successeur de M. Maura un changement dans les méthodes politiques. »

Deux points touchent plus particulièrement la France : le Maroc et les relations commerciales.

Sur le premier point, on prête au gouvernement de M. Guerra l'intention d'abandonner au Maroc les procédés de conquête pour leur substituer un régime de pacification et de colonisation.

Commentant la démission du général Berenguer, haut-commissaire au Maroc, le *Heraldo de Madrid* écrit :

« Nous avons de bonnes raisons pour affirmer que le nouveau gouvernement va inaugurer au Maroc une politique de pacification complète opposée à la politique de sang et de feu que voulaient suivre le général Berenguer et M. La Cierva, ministre de la guerre démissionnaire. »

Un fait confirme, semble-t-il, ces indications : la nouvelle, encore purement officieuse il est vrai, du rapatriement prochain de 25 à 30.000 hommes du Maroc.

La France ne pourrait que se féliciter de voir renaitre la paix complète sur tout le territoire marocain.

Quant aux relations commerciales, on assure que le nouveau cabinet souhaite vivement donner une solution favorable aux négociations, pendantes entre Paris et Madrid depuis des mois. Pour parvenir à l'accord complet et aux relations cordiales d'autrefois entre les deux pays, le nouveau cabinet de Madrid, affirme-t-on, ne négligera aucun effort.

La France se fera un devoir de collaborer de son côté aussi activement que possible au rétablissement de bons rapports tant politiques qu'économiques.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Avant la Conférence de Gênes

On déclare de bonne source que dans un radiotélégramme expédié hier de Moscou par Tchitcherine, commissaire bolcheviste aux affaires étrangères, le gouvernement russe a demandé officiellement que ses experts soient admis à participer à la conférence des experts alliés qui se tiendra à Londres.

Aucune décision n'a encore été prise au sujet de cette demande.

Une note des alliés est remise à Berlin

M. Charles Laurent a remis au ministre des affaires étrangères une note signée par les ambassadeurs de France, d'Angleterre, du Japon, d'Italie et par le ministre belge.

Les représentants des cinq puissances appellent l'attention du gouvernement allemand sur l'obstruction que la commission militaire interalliée de contrôle a rencontrée au cours des derniers mois, et le prient de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à des pratiques qui retardent l'exécution du désarmement prescrit par le traité de paix.

Notre dette envers les États-Unis

M. Raymond Poincaré a fait la déclaration suivante au correspondant parisien du *Daily Express* : « La France n'a pas à renier sa dette ; elle doit, elle ne peut répondre que ceci : Je paierai ! »

« Si l'Amérique abandonnait sa réclamation, la France lui en serait reconnaissante naturellement, mais elle ne fera pas la moindre démarche en ce sens. »

Le président du Conseil a déclaré également que les bruits qui ont

couru sur un projet de vente de l'Indo-Chine à l'Amérique sont dénués de toute vraisemblance.

Les Soviets paient à la Pologne une indemnité de 10 millions

Un envoi d'une valeur de 10 millions en or et en pierres précieuses vient d'arriver de Moscou. Il constitue le premier paiement de dédommagement pour le parc de chemin de fer endommagé.

Un sanglant combat de frontière entre Serbes et Bulgares

Un violent combat dans l'arrondissement de Ovtche-Polie, à eu lieu entre des comitatdjis bulgares et la gendarmerie serbe. Il y eut des morts des deux côtés. Les comitatdjis bulgares, mis en fuite, ont repassé la frontière.

Qui sera roi d'Albanie ?

Les événements d'Albanie remettent au premier plan la question des diverses candidatures étrangères au trône d'Albanie. Le nom du prince Louis Bonaparte a de nouveau été prononcé par divers journaux.

Les Turcs manqueraient-ils de bonne foi ?

Le correspondant du *Times* à Constantinople, signale que le gouvernement d'Angora insisterait pour l'application de tarifs élevés sur les marchandises françaises, ce qui est contraire à l'accord signé par M. Franklin-Bouillon. La convention douanière prévue par cet accord n'a pas encore été conclue et à Angora on conteste encore le paiement des armes fournies par la France à la gendarmerie kémaliste.

L'agitation aux Indes

Les dernières dépêches reçues de l'Inde indiquent que la situation continue à être inquiétante dans l'Assam, où des bagarres sanglantes ont eu lieu récemment. A Kanairghat, un commissaire de police et plusieurs agents, attaqués par la foule, furent tués à coups de bâton. Toute réunion publique est interdite dans cette région, mais cela n'empêche pas les habitants d'organiser des manifestations.

D'autre part, dans l'Est du Bengale, le non-coopérants ont décidé de ne pas obéir aux injonctions de leurs leaders ; en conséquence, la campagne de désobéissance civile a repris à Etwat, à Bacca, à Narainganj. Dans la province de Sind, la situation est telle que les autorités ont dû transférer les frères Ali, qui étaient incarcérés dans une des prisons de la province, à Kuraché.

La situation des ajournés

La situation des ajournés des classes antérieures n'est pas actuellement définitivement réglée en ce sens, que l'on n'a pas tenu compte dans la durée du temps de service à accomplir par ces ajournés de la réduction du temps actuel du service militaire.

Il peut y avoir des situations où les ajournés sont prononcés pour la quatrième fois.

La loi de recrutement, actuellement soumise aux délibérations du Parlement, règle la situation, et il convient d'en attendre les dispositions pour pouvoir se prononcer exactement sur la situation actuelle de ces ajournés.

Elections des conseillers généraux

A l'heure actuelle aucune date n'est encore fixée pour les élections aux Conseils généraux. En principe, la date du 14 mai reste dans les intentions du gouvernement, mais le gouvernement ne prendra de résolution définitive à ce sujet que lorsqu'il aura fixé la proposition de M. Montjau, qui tend à fixer les élections au mois de mai, sera venue en discussion devant la Chambre.

Chambre des Députés

Séance du 9 mars 1922
La Chambre discute le projet sur le recrutement de l'armée. M. Mistral combat le projet et préconise le désarmement général sous la surveillance de la Société des Nations dotée d'une armée suffisante.

M. Molinié se déclare partisan du service d'un an, qui est plus conforme, dit-il, à nos moyens financiers et le meilleur au point de vue militaire.

M. Patruaud-Mirand critique la réorganisation de l'artillerie. M. le Colonel Picot dit qu'il est partisan du service d'un an mais il s'est rallié au service de 18 mois qui est le seul moyen d'empêcher l'Allemagne de nous braver. M. Bouille dit qu'il faut enlever le moins possible de travailleurs à la campagne.

M. Bouille dit que le service d'un an avec une organisation industrielle moderne est suffisant. M. Dubois fait une déclaration identique.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 15 mars 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet d'amodiation des mines de potasse d'Alsace. M. Rocher fait l'historique de la question et expose la composition du gisement de potasse et les profits qu'on peut en retirer. La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

Dans la séance de l'après-midi la Chambre reprend la discussion du projet de loi militaire. M. Laudier s'attache à démontrer l'importance du matériel dans la guerre moderne. M. Daladier se déclare partisan du service d'un an. M. Renaud dit que la guerre est le pire des fléaux et développe de vives critiques contre le militarisme.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 14 mars 1922

Le Sénat vote l'avance de l'heure d'été, mais il est bien entendu qu'à partir de l'année prochaine, il n'y aura plus d'heure d'été.

Le Sénat discute le projet concernant l'attribution d'une indemnité temporaire de cherté de vie aux petits retraités de l'Etat. La Commission propose de voter 30 francs par mois. M. Martin propose d'accorder 720 francs par an, avec point de départ du 1^{er} juillet 1921.

Cette proposition est votée, mais le point de départ est fixé au 1^{er} janvier 1922.

Le Sénat aborde la proposition votée par la Chambre relative à l'organisation du contrôle des dépenses engagées.

Le projet est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

UN BON VOTE

Dans sa séance de mercredi, le Sénat a donné satisfaction aux retraités qui demandaient une allocation supplémentaire en raison de la vie chère.

La Commission offrait 360 francs par an de supplément à ces anciens serveurs ; le Sénat a accordé 720 fr. Et il a bien fait.

Si la vie est rude pour tout le monde, ceux qui travaillent, ou moins, profitent de l'augmentation des salaires, des traitements. Et sans insister sur telle ou telle catégorie de travailleurs, de fonctionnaires, on est obligé de reconnaître qu'il en est qui touchent des salaires, des appointements bien au-dessus des besoins de la vie chère.

Mais les fonctionnaires qui ont été mis à la retraite, avant l'augmentation des traitements, touchent leur pension basée sur le taux des traitements de leur époque.

Certes, cette pension suffisait avant la grande catastrophe, avant l'ère de la spéculation, du mercantilisme que nous vivons depuis 5 ans.

Les retraités, avant guerre, étaient de bons petits rentiers. Aujourd'hui, ils pouvaient être classés parmi les besogneux, les miséreux.

Ils réclament, ils supplient les pouvoirs publics de réviser leur pension ; trop vieux, la plupart impotents, ils ne peuvent plus occuper un emploi quelconque. Place aux jeunes : la vie est dure, les affaires ne vont pas, il faut produire, et les vieux n'ont plus l'agilité, la lucidité qui sont réclamées par les employeurs.

Alors, les petits rentiers, qui, hier, tranquilles, heureux, se laissaient vivre dans le petit coin où ils se sont retirés, en attendant l'heure du grand repos, ont connu des heures pénibles, lourdes, tristes, parce que leur faible pension était insuffisante, trop insuffisante pour payer les soins qu'exige leur état de santé, pour garder le logement coquet, le jardinnet propre qu'ils entretenaient amoureusement, en guise de passe-temps, pour vivre en un mot.

Le prix des denrées a triplé, qua-

druplé, quintuplé, et la pension des retraités d'avant-guerre est restée la même. La misère, depuis 5 ans, s'est abattue dans des foyers où régnait une quasi aisance.

C'était triste à constater. Et ce qui était le plus triste, c'est qu'on légitimait, on hardait pour donner 40 sous par jour de supplément à ceux là qui, pendant 35 ou 40 ans avaient usé leurs forces, ruiné leur santé au service de l'Etat.

Oui, on marchandait : on offrait 20 sous par jour. Le Sénat a fait justice. Il a accordé 40 sous, ce que demandaient les vieux. Merci pour eux !

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires « morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors, samedi 18 mars :

Amalric Jean-Baptiste et Cambry Théophile, de Cahors ; Marronnie Elie, de Cardaillac ; Cornil Augustin, de Martel ; Navarre Casimir et Delfour Antoine de Lebréil ; Bouysset Jules, de Prayssac ; Lamothe Fernand-Roger, de Vayrac.

L'ouverture du wagon aura lieu à 7 heures 30.

Enregistrement

M. Gêhe, surnuméraire de l'enregistrement à Montauban est nommé receveur à Cazals.

M. Roubois, receveur à Cazals est nommé à Vénézières.

Contributions indirectes

M. Pas, receveur des Contributions indirectes de 3^e classe à Figeac, est élevé à la 2^e classe.

Emploi communal

M. Delso, est nommé appariteur de la Mairie de Cahors en remplacement de M. Planacassagne, décédé.

Compatriote

Notre jeune compatriote M. Raymond Bernard, ancien élève du lycée Gambetta, fils de notre excellent compatriote M. Bernard, capitaine en retraite, vient d'être nommé professeur au collège de Mortain (Manche).

Nos félicitations.

Don de gravures

M. Delmas, l'actif député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante de M. le ministre de l'Instruction publique.

Monsieur le Député et cher Collègue, J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'accorder six gravures pour la décoration de la Mairie de Cahors (Lot).

Ces œuvres seront très prochainement expédiées à Monsieur le Maire de cette commune contre remboursement des frais d'emballage et de transport.

Veuillez agréer, etc., etc...

Le remboursement des marks aux prisonniers

Dans le *Journal du Lot* du 12 mars, nous avons publié à la rubrique de Salviac un article relatif au remboursement des marks aux prisonniers de guerre. Dans cet article, il y avait la phrase suivante : « Mais nos hommes politiques sont impuissants pour solutionner cette question. »

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot nous adresse la lettre suivante qu'il vient de recevoir du ministre des pensions, au sujet du remboursement des marks. M. Delmas prouve ainsi que la solution de la question est possible.

Monsieur le Député et cher Collègue, Par lettre en date du 3 février 1922, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'ex-sergent X... du 207^e régiment d'Infanterie ancien prisonnier de guerre actuellement domicilié à X... (Lot), qui sollicite l'échange d'un bon de 100 marks qu'il a rapporté de captivité.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur nominative précitée sera remboursée à Monsieur X... par imputation sur le crédit ouvert par la loi du 16 juillet 1921.

A cet effet, l'intéressé aura préalablement à adresser le reçu dont il est détenteur à mon département (service général des prisonniers de

guerre, 14, avenue Lowendal à Paris 7^e).

Le remboursement dont il s'agit sera effectué dès que possible, par ce service général, mais un certain délai lui est nécessaire en raison du nombre considérable de demandes à satisfaire tendant à l'échange de valeurs de cette nature.

Veuillez agréer etc., etc...

NOS HORLOGES

Jeudi matin, l'horloge qui du haut de la vieille tour du lycée lance les heures sur la ville, a eu une crise de folle gaité. C'était sur le coup de 7 heures : les potaches entendirent les 7 coups, puis d'autres et encore d'autres coups. C'était un véritable carillon qui dura plusieurs minutes.

L'horloge s'amusa. Hier, elle s'était arrêtée, parce qu'elle ne voulait pas marcher : aujourd'hui, elle marche parce qu'elle ne veut pas s'arrêter. C'est un effet du printemps, probablement.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le deuil cruel qui vient de frapper M. Pouget, entrepreneur de transports, correspondant de la Compagnie du P. O. à Cahors, en la personne de sa mère, décédée jeudi matin subitement.

Nous prions M. Pouget et sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Caisse d'épargne postale

Les dépôts de la Caisse Nationale d'épargne peuvent obtenir à la Recette principale de la ville, siège de la succursale qui détient leur compte courant, des remboursements partiels, dits accélérés, dans un délai de trente minutes les jours ouvrables de 8 h. du matin à 12 h. et de 14 h. à 18 h., et les jours fériés de 8 h. à 11 h.

Voici les opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de février 1922.

Versements reçus de 794 déposants, dont 104 nouveaux 284.722 85
Remboursements à 476 déposants, dont 152 pour solde... 282.075 58

Excédent des versements... 2.647 27

La culture du tabac à priser en 1921 dans le Lot

Voici les résultats de la récolte du tabac à priser en 1921, par wagons de livraisons :

Cahors, 4.126 planteurs et 1.129 hect. 32 : 1.180.389 kilos et 5.409.387 fr. 10. Moyenne aux 100 kilos, 458 fr. 35. Rendements moyens par hectare, 1.045 kilos et 4.789 fr. Revenu moyen par planteur, 1.311 fr.

Souillac, 1.479 planteurs et 328 hect. 18 : 324.715 k. et 1.475.045 fr. 60. Moyenne aux 100 kilos, 454 fr. 26. Rendements moyens à l'hectare, 981 kilos et 4.494 francs. Revenu moyen par planteur, 996 francs.

Résultats totaux de la récolte de 1921 : 5.605 planteurs, ayant cultivé 1.457 hect. 53, ont livré 1.505.104 kilos, payés 6.884.432 fr. 70, à une moyenne de 457 fr. 40 aux 100 kilos. Rendements moyens à l'hectare, 1.033 kilos et 4.723 francs. Revenu moyen par planteur, 1.228 francs.

Comparée à la récolte de 1920, celle de 1921 accuse, en plus, 323 planteurs et 112 hect. 44 et 177.080 kilos. Elle est également un peu plus lourde, car les rendements à l'hectare sont passés de 987 à 1.033 kilos. Ajoutons que c'est la première récolte, depuis celle de 1914, qui a donné plus de 1.000 kilos à l'hectare.

En 1914, le Lot comptait 8.569 planteurs, qui avaient cultivé 2.100 hectares et livré, en 1915, 2.433.190 kilos. La culture a donc diminué, depuis la guerre, de 652 h. 50 et a perdu 2.964 planteurs.

Culture du lin et du chanvre

Par décision du Ministre de l'Agriculture en date du 9 mars 1922, il ne sera plus désormais accordé de primes aux cultivateurs de lin et de chanvre.

Automobile-Club de France

L'Automobile-Club de France a créé en 1910 un concours de primes annuelles, destinées à récompenser les agriculteurs ayant fait dans l'exploitation intérieure de leur do-

main, l'utilisation la plus judicieuse ou la plus ingénieuse du moteur à explosion.

Les concours de primes annuelles aura lieu, cette année, dans la région du Sud, dans les départements suivants : Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Hérault, Lozère, LOT, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à la Commission Agricole de l'Automobile-Club de France. Les agriculteurs, qui désiraient prendre part à cette épreuve, sont invités à demander le règlement par lettre adressée à M. le Président de la Commission Agricole, 8, Place de la Concorde, Paris.

La visite des exploitations aura lieu quand la liste des concurrents sera établie. Le concours sera définitivement clos le 15 novembre 1922.

CHRONIQUE SPORTIVE

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

CHAMPIONNAT DES PYRÉNÉES (5^e Série)

Avant son tour la deuxième équipe du C.-C. C. va affronter les championnats de 5^e série du Comité des Pyrénées.

Plains d'ardeur et de courage, nos vaillants équipiers deuxième ont eu à cœur de suivre la route que nos premiers viennent de leur tracer et les trois victoires successives qui font le total, très appréciable, de 47 points à zéro.

De ses différentes rencontres avec des équipes premières et secondes de clubs de séries plus élevées, la deuxième du C.-C. C. est très bonne figure et par le bref exposé ci-dessous on pourra s'en rendre compte :

Contre la deuxième de Capdenac (3^e série Aveyronne) elle gagne par 7 à 3.

Contre la deuxième d'Aurillac (1^{re} série Aveyronne) elle perd par 22 à 0, étendue par un voyage fait dans des conditions déplorablement :

Contre la première de Villemaur (3^e série Pyrénées) elle n'est battue que de 6 à 0.

Contre la première de Sempfonds (4^e série Pyrénées) match nul 3 à 3.

Contre la première de Figeac (4^e série Aveyronne) elle est battue de 12 à 0, jouant à 14 et en fin de partie à 12, son capitaine étant sérieusement blessé ainsi que Castaudel.

Contre la première de Luzach (4^e série Pyrénées) match nul 0 à 0.

Contre la deuxième de Moissac (2^e série Pyrénées) elle est battue par 22 à 0, l'essai qui fit l'admiration du public Moissacais.

Contre la première de Gourdon elle gagne par 13 à 0.

Que fera-t-elle contre l'équipe II du Sporting Club Négrepelissien ? On dit beaucoup de bien, les matches de championnat offrant une physionomie tout autre que ceux amicaux ? Il est trop hâtif de pronostiquer, mais il est certain que nos braves s'emploieront à fond.

Le résultat de dimanche 19 sera attendu avec anxiété par les nombreux amis et leurs camarades. Nos vœux les meilleurs les accompagneront à Négrepelisse.

L'équipe sera choisie parmi les joueurs suivants et sa composition sera donnée samedi : Delso, Gratadour, Bousquet, de Redon, Castaudel, Baduel, Tavé, Chollon, Estager, Garrouty, Bru, Vincent, Cristobal, Lacoste, Tardieu, Cazenave, Pouzelgues, Cazérine, Filisac.

Les joueurs qui seront désignés à la réunion de vendredi soir devront prendre leurs dispositions pour se rendre à l'entraînement samedi soir à 20 h. 1/2 dans la cour du Patronage, rue des Cadourgues. L'entraînement qui devait avoir lieu vendredi étant rapporté à samedi 18 courant.

Il est certain que les lignes arrières seront constituées de la façon suivante : aux ailes, de Redon, Bousquet, au centre, Garrouty et Cazenave; arrière, Gratadour.

Dimanche 19 mars 1922

GRAND MATCH DE RUGBY

LYOËE DE TULLE contre la QUERCYNOISE

Les amateurs de beau rugby ne manqueront pas d'aller dimanche prochain au stade Lucien Desprats. Ils y verront aux prises deux belles équipes, soucieuses de pratiquer le jeu ouvert, les charges des 3/4, en un mot les passes qui plaisent tant à nos sportifs cadurciens.

La valeur des équipiers de la « Quercynoise » est incontestable. Certains ont acquis une science surprenante que démontrent les matches joués qu'une succession de fâcheux incidents ait interdit à ces excellents camarades de l'A. C. de continuer la progression si joliment commencée vers le Championnat de France.

Les Cadurciens n'ont pas eu l'occasion encore de voir et d'applaudir nos jeunes polaches. Ils n'ont joué en effet que le jeudi devant un public restreint.

Ils ont droit à la foule, comme leurs amis de l'Aveyron, dont la plupart ont partie. Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

Leur jeu élegant et très scientifique, leur mordant, l'allure de leurs ailiers et la cohésion de leurs avants, font de l'équipe 1 de la « Quercynoise » une des plus redoutables équipes scolaires de France.

Rappelons qu'ils ont les seconds Champions des Pyrénées, et qu'ils ont eu raison du Lycée de Périgueux en éliminatoires du Championnat de France.

L'Aviron Cadurcien est heureux d'offrir son terrain à ses amis de la « Quercynoise » et à abandonner toute recette afin d'alimenter leur cause.

Le Public de Cahors se fera un devoir et un plaisir d'assister nombreux, très nombreux à ce beau match afin d'encourager ces vaillants jeunes gens, tous Quercynois dans l'âme, et qui ont réussi à mettre sur pied une des plus belles équipes scolaires de Province.

La Commission de Rugby

L'affaire des bijoux

EPILOGUE

A l'audience du Tribunal correctionnel de ce soir jeudi, le jugement dans l'affaire du vol de bijoux a été rendu.

Sont condamnés :

Combebias, 3 ans de prison.
Faure, 3 ans de prison.
Monschain, 6 mois de prison.
Baudet, 3 mois de prison.
Georges-René dit Bosquet, 3 mois de prison.

Femme Bussi, 6 mois de prison.
Femme Renaudin, 4 mois.
Dubon, 6 mois de prison avec sursis.
St-Sulpice, 4 mois de prison avec sursis.

Les femmes Monschain et Sophin sont acquittées.

Accident du travail

En déchargeant un wagon de charbon, un manoeuvre travaillant au dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Pierre Gayerie, a été pris entre les parois du wagon et la benne.

Cet accident, qui lui a causé des douleurs de la respiration et des mouvements nécessite un repos d'une huitaine de jours.

Arrestation

L'autorité militaire a fait procéder à l'arrestation d'un soldat du 7^e d'infanterie qui avait remis au vaguemestre un mandat de 200 francs pour être touché à la poste.

Le vaguemestre constata que ce mandat était falsifié; en effet, le mandat n'était que de 20 francs, le soldat avait ajouté un zéro.

Malheureusement, il ne s'était pas rendu compte que le mandat ne coïncidait plus avec la somme formée par les chiffres découpés en marge.

Le falsificateur sera traduit en conseil de guerre.

La situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot au 1^{er} mars 1922.

« Les travaux de préparation du sol pour les ensemencements de printemps se sont poursuivis dans de bonnes conditions. Les semis d'avoines sont à peu près terminés. Les herpages des céréales d'hiver, ainsi que les nitrages sont en voie d'exécution. »

Foire du 11 Mars

La foire a été peu importante. Cours : Bœufs gras, de 100 à 140 fr.; vaches grasses, de 70 à 90 fr.; le tout les 50 kilos; bœufs de travail, de 1.800 à 3.000 fr. la paire; vaches de travail, de 800 à 2.000 fr. la paire; bouvillons, de 600 à 1.000 fr. la paire; porcelets, de 40 à 100 fr. pièce, suivant grosseur.

Poules grasses, 3 fr.; poulets, 3 fr. 25; dindes, 3 fr.; lapins domestiques, 1 fr. 50; le tout le demi-kilo; œufs, 3 fr. la douzaine; pigeons, 3 fr. la paire; truffes, 14 fr. le demi kilo.

Mais, 40 fr. les 80 litres; pommes de terre, 28 fr. les 50 kilos.

Moutons gras, 1 fr.; agneaux, 1 fr. 10, le tout le demi-kilo; brebis d'élevage, de 60 à 115 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture des tabacs ou de la comptabilité dans les manufactures de tabacs et d'allumettes aura lieu au commencement du mois de juin 1922.

Les jeunes gens qui désiraient y prendre part pourront se faire inscrire à la Direction des tabacs à Cahors, avant le 22 avril 1922, dernier délai, âge exigé, 18 ans au moins et 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1922, diplôme nécessaire baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Retiré auprès de sa sœur à Castelfranc.

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction des tabacs de Cahors, 20, Avenue de la Gare.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU 19 MARS 1922

Sous le Ciel bleu, P. A. Petit. (1^{re} audition).
Ouverture de Concert (ouv.). Montagne.
Gavotte fleurie (1^{re} audition). Avon.
Les Mousquetaires au Couvent. Varnay. (1^{re} audition).
Paris-Belfort (défilé avec tam-tam, Farigoul. bours et clairons).

Atiles Fénelon, de 15 h. à 16 h.

Bégoux

Battue aux sangliers. — La Diane St-Martin, organise pour dimanche, 26 mars, une battue aux sangliers. Rendez-vous à Arcambal à 8 h. 30. Apporter le repas de midi.

Lauzès

Comice agricole, Dimanche 19 mars, à 2 h. de l'après-midi, aura lieu à la mairie de Lauzès, la seconde réunion pour la création définitive d'un comice agricole.

M. Lafon, le distingué directeur des Services agricoles du Lot, fera une conférence sur le but et l'intérêt de ces comices. Il donnera, en outre, tous renseignements utiles qui pourraient lui être demandés par les agriculteurs, qui, nous l'espérons, viendront nombreux assister à cette réunion.

Les comices agricoles ne font pas de politique, à tel point que nous croyons savoir que les membres qui seront désignés, pour faire partie du bureau, ne devront être investis d'aucun mandat politique. Les agriculteurs, à quelque parti qu'ils appartiennent ont donc intérêt à venir nombreux assister à cette réunion.

St-Cernin

Réinbaumation. — Une imposante et émouvante cérémonie a eu lieu dans notre commune, samedi 11 mars, à l'occasion de l'anniversaire des morts pour la France.

Bien avant l'heure presque toute la population de la commune, le Conseil municipal, le maire M. Boudet, les enfants des deux écoles, accompagnés de M. et Mme Bézac, nos dévoués instituteurs, attendaient l'arrivée des glorieux défunts.

Dans l'église une immense catalpaque avait été dressée par des mains expertes et amies, sur lequel étaient déposées de nombreuses couronnes, au nombre desquelles, 4 offertes par le Conseil municipal, étaient de fleurs naturelles, reliées par un ruban tricolore.

M. Boudet se surpassa, il fut vraiment digne, ses paroles émues allèrent droit au cœur des assistants, et bien des larmes coulèrent.

M. Bézac, le dévoué et sympathique instituteur, qui a fait toute la mémoire des anciens combattants et des défunts.

D'une voix chaude, vibrante et empreinte du plus pur patriotisme, il rendit un dernier hommage à ces héros de notre commune, trop nombreux plus de 30 qui se sacrifiant pour la Patrie, donnèrent leur sang pour sauver la France.

S'adressant aux jeunes, il leur recommanda de « ne pas oublier », de marcher sur la trace de nos aînés. De se souvenir toujours des sacrifices de tous ceux qui ont donné leur vie pour sauver notre belle France.

Nous croyons être l'interprète de la population de Saint-Cernin, en remerciant tous ceux qui dans cette circonstance, ont contribué à rendre cette cérémonie si importante. La municipalité surtout, qui, à chaque occasion, se dévoue et assiste en entier à la cérémonie; à M. et Mme Bézac, qui y ont prêté leur concours; à nos dévoués instituteurs et imposantes des enseignements pour l'avenir. Celle du samedi, 11 mars, restera certainement gravée dans leur mémoire.

Castelfranc

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bonis, maire, a approuvé les listes du Bureau de Bienfaisance et de l'Assistance médicale, gratuite, dressées par le Conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance.

Deux nouvelles inscriptions ont été faites à l'assistance médicale.

Un avis favorable a été donné comme soutien de famille à un jeune conscrit de la classe 1922.

On nous annonce la mort après une longue maladie de M. Vialard Paul, ancien chef de poste des Contributions Indirectes à Cahors.

Retiré auprès de sa sœur à Castelfranc.

après sa mise à la retraite, il était depuis tantôt deux ans cloué au lit par la paralysie.

Les obsèques ont eu lieu dimanche soir à cinq heures, au milieu d'une foule de parents et d'amis.

Triste coïncidence : Pendant qu'on emportait le corps de Vialard, dans une chambre à côté, sa vieille sœur, âgée de 78 ans, était à l'agonie.

Gindou

A la suite du dernier conseil de révision qui a eu lieu à Cazals le 15 mars nos compatriotes dont les noms suivent :

MM. Raoul Cassagnac, instituteur, Pasquet Louis, Charro Maurice, Bessières, cultivateurs, ont été reconnus bons pour le service armé.

MM. Latroucherie Rémi et Moles Rémi, ont été ajournés.

M. Groussat a été définitivement exempté.

Les Junies

Morts pour la Patrie. — Le dernier convoi des morts pour la Patrie, arrivé samedi à ramené dans notre village deux enfants des Junies tombés pour leur pays.

Carrière Sylvain et Bessé Louis, tués tous deux à l'ennemi au mois de septembre 1918, l'un à Gailly, l'autre à La Roquette, front de l'Aisne.

Une délégation de l'amicale des démobilités s'est rendue à la gare pour accompagner les familles qui allaient recevoir les chères reliques.

Le char funéraire portant les deux cercueils recouverts d'un drap tricolore disparaissait sous les acclamations et les larmes de ces dévoués instituteurs, et toute la population formant un imposant cortège ont accompagné ces deux héros à leur dernière demeure.

Au cours de la cérémonie religieuse, M. le Curé a, en termes choisis, loué la vie et le sacrifice de ces deux héros et témoigné aux familles éprouvées la part que toute la population prenait à leur douleur.

Mme Vve Carrière, à ses enfants, à Mme et M. Bessé et à leurs familles, nous leur adressons l'expression de nos condoléances émues.

Latronquière

Brûlé vive. — Au village de Maniol, Mme Françoise Guiral, veuve Cancar a été trouvée morte près du foyer; le corps était atrocement brûlé. Prise d'une syncope la malheureuse dut tomber près du feu où elle mourut sans que personne ait pu lui porter secours. C'est son fils, qui, en rentrant à la maison, fit cette triste découverte.

Teysseieu

Inauguration du monument aux morts. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Teysseieu morts pour la France a eu lieu dimanche dernier.

M. le Sous-Préfet de Figeac, MM. de Montzié, Loubet, sénateurs du Lot, M. Couteil, sénateur de Constantine, avaient bien voulu honorer de leur présence cette pieuse manifestation. M. Fontaine, empêché par une circonstance douloureuse, s'était excusé. La plupart des maires du canton ont été présents, ainsi que de nombreux citoyens des communes voisines étaient venus rendre hommage à nos morts, exemple touchant de solidarité patriotique et républicaine.

Au nom personnel de M. Canet, maire de Teysseieu, les félicitations de nos amis ont été données par le lieutenant M. Canet, qui a été très touché par la présence de ces glorieux défunts.

M. le Sous-Préfet et M. Loubet ont parlé en termes touchants de l'héroïsme, de la ténacité, des souffrances de ceux qui nous ont dévoués et de la reconnaissance que la France doit garder à ses vaillants soldats.

Enfin voici M. de Monzie qui déclare, aux applaudissements des anciens mobilisés, que cette guerre doit demeurer la dernière, parce que la guerre est horrible et que d'ailleurs il y a un engagement pris par la nation. Elle a dit aux combattants : mourez pour que cette guerre soit la dernière. Et ils sont morts ! Et l'engagement doit être tenu.

La France ne serait plus la France si elle ne déclarait sans cesse la paix aux autres peuples. Elle doit leur montrer, à chaque moment difficile, le chemin de la paix et de l'humanité. Elle doit à ses destinées de se faire aimer dans le monde, par sa générosité, par sa bonté.

Après la cérémonie, un banquet organisé par M. Canet le Conseil municipal réunissait près de 400 convives. Aucun discours politique ne troubla la franche intimité de ce banquet. Le souvenir des morts était au fond du cœur de chacun et il n'y eut dans toute la journée de dimanche d'autre manifestation qu'un hommage sincère à la mémoire des chers disparus.

Disons que le monument, œuvre du sculpteur Bonal est une superbe pyramide en pierre blanche ornée d'une croix de guerre et d'une palme. Le nom des victimes est gravé sur deux belles plaques de marbre. Ce monument est, dans sa simplicité, une véritable œuvre d'art et a valu, à son auteur, tous les éloges. Deux superbes couronnes avaient été offertes, l'une par le Conseil municipal, l'autre par les réformés et mutilés de la commune. Deux autres couronnes de fleurs, de laurier et de lierre avaient été déposées par les écoles.

A notre tour nous saluons une fois de plus la mémoire des glorieux combattants qui ont payé de leur vie leur attachement à la patrie.

— C'est mon secret. Vous l'apprendrez demain. Je crois pouvoir, sans prononcer le nom de Mme Frasne, les convaincre de l'innocence de mon fils.

— Par la suppression du préjudice ?

— Non, directement.

— Je ne comprends pas.

— Vous entendez. Cependant si vous surprenez dans ma voix ou ma parole une défaillance, si ma plaidoirie vous donne à craindre un échec, je me fie entièrement à votre grande habitude des assises, à votre merveilleuse présence d'esprit. Ces visages de juges sont pour vous un livre ouvert. Vous connaissez le dossier aussi bien, mieux que moi. Vous étiez prêt. Vous me suppliez. Ainsi appuyé, je ne sentirai fort. Vous le voulez bien ?

L'avocat éconduit se lissait la barbe avec soin, et dissimulait son dépit sous un air d'indifférence :

— A quoi bon, mon cher confrère ? Mon concours vous est inutile. Vous n'avez besoin de personne. Vous ne doutez point d'assumer les plus hautes responsabilités, et les plus difficiles. Permettez-moi de considérer ma mission comme terminée.

Les deux interlocuteurs, pendant ce colloque, étaient demeurés debout. M. Hamel, assis au coin de la cheminée, suivait de ses yeux un peu troubles, sans prendre part à la discussion. M. Roquevillard s'approcha de son confrère plus jeune, et lui

posa la main sur l'épaule, d'un geste affectueux :

— Je sais, Bastard, ce que je réclame de vous un grand service. En revendiquant l'honneur de défendre moi-même mon enfant, comprenez ce que c'est mon nom que je compte défendre. Je ne méconnais point les chances que représentent votre mérite, votre compétence, votre rare éloquence. Mais à ma place, vous agiriez comme moi. Donnez-moi ce témoignage d'amitié, de désintéressement et aussi d'estime. Par là, vous me prouvez le cas que vous faites de ma parole. Je vous en prie.

M. Bastard continuait de promener ses doigts nerveux le long des poils de sa belle barbe. Il pesait le pour et le contre, se livrait tout à tour aux traditions confraternelles de son ordre et à sa vanité blessée qui s'accommodait mal du second rang. Il avait presque imposé son concours, ses services. Il escomptait, sinon le salut de son client, du moins son triomphe personnel devant une salle houleuse, et composée sans doute du meilleur monde, principalement de dames avides de l'entendre. Au lieu de le contempler dans sa gloire, debout et dominateur, ce public choisi le verrait assis comme un secrétaire au côté de M. Roquevillard, rival dangereux qui lui avait infligé un barreau tant de dures répliques. Lui convenait-il d'accepter une posture aussi humiliante ? D'autre part, sa présence ne serait pas inutile à l'audience. Pris d'un beau zèle subit, le

— C'est mon secret. Vous l'apprendrez demain. Je crois pouvoir, sans prononcer le nom de Mme Frasne, les convaincre de l'innocence de mon fils.

— Par la suppression du préjudice ?

— Non, directement.

— Je ne comprends pas.

— Vous entendez. Cependant si vous surprenez dans ma voix ou ma parole une défaillance, si ma plaidoirie vous donne à craindre un échec, je me fie entièrement à votre grande habitude des assises, à votre merveilleuse présence d'esprit. Ces visages de juges sont pour vous un livre ouvert. Vous connaissez le dossier aussi bien, mieux que moi. Vous étiez prêt. Vous me suppliez. Ainsi appuyé, je ne sentirai fort. Vous le voulez bien ?

L'avocat éconduit se lissait la barbe avec soin, et dissimulait son dépit sous un air d'indifférence :

Gourdon

Rupture d'essieu. — Un train de marchandises allant dans la direction Cahors-Brive a eu l'essieu d'un wagon chargé de muids de vin brisé au premier passage à niveau après la gare de St-Clair. Les fils roulerent sur la voie. L'obscurité fut cause que le chef de train n'entendit rien.

Ce wagon avait cependant déraillé et s'était mis en travers de la voie.

Il fut arrêté au passage à niveau de